



## Communiqué de presse

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

### Les Métallos et la Compagnie minière IOC

## Le respect, cinq ans et 3,00 \$ de plus l'heure

Sept-Îles, 26 avril 2007. Les 286 Métallos de la compagnie IOC à Sept-Îles et membres de la section locale 9344 se sont prononcés ce midi en faveur des dernières offres patronales dans une proportion de 67 %. La convention collective d'une durée de cinq ans comprend des améliorations sur le salaire totalisant 3,00 \$ l'heure en incluant la formule d'indexation. « Ce résultat, nous le devons à nos membres, à leur ténacité et à leur solidarité. En effet, ceux-ci n'ont pas hésité à faire la grève pour une deuxième fois en trois ans. Il n'en demeure pas moins que l'employeur devra améliorer rapidement le climat et les relations de travail », ont déclaré Réal Valiquette, coordonnateur du Syndicat des Métallos (FTQ) sur la Côte-Nord et Gilles Ayotte, permanent.

#### Rente de retraite de 3 000 \$ par mois

L'offre comprend également une prime lors de la signature de 5 000 \$ ainsi que des améliorations aux régimes d'assurances collectives et de retraite. Un employé ayant 30 ans de service aura droit en 2012 à une rente minimale garantie de 3 000 \$ par mois.

#### Respect de l'ancienneté

Des ententes ont aussi été conclues favorisant l'ancienneté lors d'un transfert à l'intérieur d'une même occupation à la suite d'un affichage de poste. « Comme l'ont mentionné nos représentants syndicaux, la compagnie va devoir se pencher sérieusement sur les relations de travail. Nous avons négocié et accepté de bonne foi une nouvelle convention collective. Nous sommes en droit de nous attendre à un meilleur climat de travail. Il n'est pas normal que nous ayons dû sortir deux fois en trois ans », a poursuivi Robert Bellevance, président de la section locale 9344.

Le salaire horaire moyen sera de 32,30 \$ à la fin du contrat de travail.

Rappelons que les Métallos de la section locale 9344 avaient rejeté massivement les 5 et 6 mars les dernières offres patronales dans une proportion de 96 %. Étant sous juridiction

fédérale, ils avaient déclenché la grève le 19 mars. Leurs confrères de la section locale 5795 à Labrador City avaient donné un mandat de grève dans une proportion de 98,5 % lors d'une assemblée tenue le 1<sup>er</sup> mars. Ils avaient déclenché la grève le 9 mars dans une proportion de 93 %. Ces derniers ont accepté dans une proportion de 60 % les dernières offres patronales.

(30)

Pour informations : Réal Valiquette, Syndicat des Métallos (FTQ), (418) 962-2041  
Gilles Ayotte, Syndicat des Métallos (FTQ), (418) 962-2041  
Robert Bellavance, Syndicat des Métallos (FTQ), section locale 9344  
(418) 962-9344